

10 ans après le lancement du traité de Lisbonne, contradictions et crises s'accroissent

Article rédigé par *RT France*, le 06 décembre 2019

Source [RT France] Alors qu'Ursula von der Leyen et Charles Michel accèdent le 1er décembre aux deux plus hauts postes de l'UE, l'avenir de celle-ci apparaît de plus en plus sombre, se réjouit Pierre Lévy, du mensuel *Ruptures*.

Ce 1er décembre, les deux plus hautes fonctions de l'Union européenne changent de titulaire. Le libéral Charles Michel, ancien chef du gouvernement belge, devient président du Conseil européen ; la chrétienne-démocrate Ursula Von der Leyen, ancien ministre allemand de la Défense, prend la tête de la Commission.

C'est également ce jour-là que la bulle bruxelloise fêtera le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Dans la tristesse et l'inquiétude. L'accouchement dudit texte s'était réalisé aux forceps, et pour cause. Il reprend l'essentiel des dispositions de feu le projet de constitution européenne qui avait été rejeté par des référendums en France puis aux Pays-Bas au printemps 2005.

Ce double refus fit l'effet d'un coup de tonnerre parmi les dirigeants européens qui restèrent plusieurs mois sous le choc. Ils finirent par trouver un moyen de contourner l'expression populaire, via des procédures parlementaires de substitution. Mais ce coup de force légal marqua profondément les consciences et contribua puissamment aux résistances contre l'UE qui se développèrent ensuite d'un bout à l'autre du Vieux Continent.

Le traité de Lisbonne avait dû abandonner le terme de «Constitution», qui conférait implicitement à l'UE le statut de super-Etat. Les termes de «lois européennes» et de «ministre des Affaires étrangères» durent pour les mêmes raisons être écartés. Tout cela, symboliquement, n'est pas rien. Mais, dans son architecture institutionnelle, il marqua une étape dans une intégration européenne plus poussée – et plus impopulaire. Parmi les innovations : la création du Conseil européen, composé des chefs d'Etat et de gouvernement, et chargé de donner les orientations politiques ; la mise en place de domaines de compétences : exclusives (pour l'UE), partagées (avec les Etats membres), ou de «coordination» ; et l'extension des secteurs où les décisions se prennent à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité.

Seuls les domaines de la fiscalité, de la politique extérieure et de «défense» nécessitent des votes unanimes – un «archaïsme» que les plus intégrationnistes rêvent désormais d'abolir. Sans doute les dirigeants européens ne mesuraient-ils pas, en 2009, les orages, secousses et tremblements de terre qui allaient accompagner la mise en place du traité de Lisbonne, né sous le signe du viol de la souveraineté populaire. Jamais l'Union

européenne n'avait été secouée par de telles crises dont les développements et conséquences sont loin d'être achevés.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/opinions/68448-10-ans-apres-lancement-traite-lisbonne-contradictions-crises-accumulen>